

# **MEMORIAL**

## Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

## Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1566 24 juin 2015

#### **SOMMAIRE**

Argenta Fund of Funds 75127	Lucho S.à r.l 7510	68
Assoco Ré S.A	Luxintercom S.A	25
BILFINGER MODERNBAU LUX Société	Mabledon Holdings UK S.à r.l 7512	25
Anonyme	Matterhorn Financing & Cy S.C.A 751	54
BoCom Lux S.A	Mediterranean Estate S.A 7512	<b>26</b>
Candriam Luxembourg	Mega Trend Funds 751	54
Cara S.A	Met Invest S.à r.l	53
db Advisory Multibrands 75132	Navico S.A	55
db PBC 75132	Navitas Consulting S.à r.l 7510	<b>62</b>
db PrivatMandat Comfort 75132	Neuflize OBC Cinema Gestion S.à r.l 7512	26
DE-Luxe Global S.A	Novator Holding S.à r.l	54
<b>Droia Invest S.A.</b> 75133	Pereira De Jesus Paysagiste s.à r.l 7512	26
DWS Concept 75134	Pétrusse Participations S.A 751	
DWS FlexPension 75134	PFM Euroselect The Square Verwaltungsge-	
EIE S.A 75152	sellschaft bürgerlichen Rechts, Société Civile.	
Emwaco A.G 75152		33
Energreen Investment S.à r.l 75132	Pharmatec S.A	
Enta A.G SPF	Platanes S.A	
ETM Invest S.à r.l	Plaza Group S.A	63
Faroe Investments Holdco S.à.r.l 75128	Prestige Luxembourg 7512	<b>27</b>
FDD, Financière de développement S.A 75126	Red Cap S.A 7510	<b>68</b>
Fondatioun Lëtzebuerger Pompjeen 75166	Retouche Minute S.à r.l 7512	<b>27</b>
Gavilon Luxembourg HoldCo II S.à r.l 75122	Saint-James Investissement 1 S.à r.l 7512	<b>27</b>
Gentile Promotions Sàrl 75122	SCG Euro Eco, S.à r.l 7510	64
Gestion & Management (SPF) S.A 75123	Scholtes et Brauch S.A 7510	66
Gestion & Management (SPF) S.A 75123	SO.DE.CO. Lux S.A 7510	<b>63</b>
Gestion Patrimoine S.à r.l	Soleo Investissements S.A 7512	25
Ivanplats Holding Sàrl	Sonder S.à r.l 7510	<b>67</b>
IVG EuroSelect The Square Verwaltungsge-	Swiss Life Insurance Solutions S.A 7510	<b>67</b>
sellschaft bürgerlichen Rechts 75133	Swiss Life Products (Luxembourg) S.A 7510	64
JEAN RIES SARL et Cie II S.E.C.S 75124	TEIF Luxembourg Investments S.à r.l	<b>67</b>
JEAN RIES SARL et Cie I S.E.C.S 75124	Trafco S.A 7510	68
Laeis GmbH		28
L'Arbusier S.A 75154		
Leeverg Luxembourg S.A 75123		
I omay S A 75159		



## BILFINGER MODERNBAU LUX Société Anonyme, Société Anonyme.

Siège social: L-5220 Sandweiler, 2, rue Hiehl.

R.C.S. Luxembourg B 31.069.

Aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 17. April 2015 geht hervor, dass Herr Marco Ries, Réviseur d'Entreprises, 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, als Aufsichtskommissar mit Wirkung ab dem Geschäftsjahr 2011 bis zum Geschäftsjahr 2015 bestellt ist.

Für gleichlautenden Auszug

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2015060323/12.

(150069311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

#### Gavilon Luxembourg HoldCo II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 138.870.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Gavilon Luxembourg Holdco II S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015060540/11.

(150069065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

#### Gentile Promotions Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3425 Dudelange, 104, rue Nic. Biever.

R.C.S. Luxembourg B 144.525.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour GENTILE PROMOTIONS S.à r.l.

Fideco Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2015060555/12.

(150069724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

#### Candriam Luxembourg, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 136, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 37.647.

Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 avril 2015:

Il a été procédé à la nomination statutaire suivante:

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale approuve la nomination de PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, dont le siège social se situe 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 65477, en tant que réviseur d'entreprises de la Société pour l'exercice 2015, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire 2016 de la Société.

Luxembourg, le 29 avril 2015.

Candriam Luxembourg

Société en commandite par actions

Naïm Abou-Jaoudé / Jean-Yves Maldague

Administrateur-Directeur / Administrateur délégué

Référence de publication: 2015063695/19.

(150073608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.



## Gestion & Management (SPF) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 93.837.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Ce dépôt remplace le dépôt L150047873 du 16/03/2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2015.

CHOTIN Barbara.

Référence de publication: 2015060560/11.

(150069851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

#### Gestion & Management (SPF) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 93.837.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Ce dépôt remplace le dépôt L150047874 du 16/03/2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2015.

CHOTIN Barbara.

Référence de publication: 2015060561/11.

(150069852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

#### Leeverg Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 155.483.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires réunie au Luxembourg, le 16 mars 2015 à 12:00 heures.

## Première résolution

Acceptation de la démission des administrateurs:

Romain KETTEL, demeurant professionnellement 54, boulevard Napoléon 1 er à L-2210 Luxembourg.

Norbert MEISCH, demeurant professionnellement 36, rue Emile Mayrisch à L-4240 Esch-sur-Alzette.

Deuxième résolution

Nomination en remplacement des administrateurs:

Nathalie VASQUEZ, administrateur, ayant pour adresse professionnelle 24, rue Astrid L-1143 Luxembourg,

Xavier SOULARD, administrateur, ayant pour adresse professionnelle 24, rue Astrid L-1143 Luxembourg,

Le mandat des nouveaux administrateurs prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de l'an 2018.

Troisième résolution

Acceptation de la démission du Commissaire aux Comptes:

COMMISSAIRE AUX COMPTES S.A., R.C.S. Luxembourg B 131410 ayant pour adresse professionnelle 44, rue Pasteur à L-4276 Esch-sur-Alzette.

#### Quatrième résolution

Nomination en remplacement du Commissaire aux Comptes AUDITSERV SARL., R.C.S. Luxembourg B106384, 24, rue Astrid, L-1143 Luxembourg.

Le mandat du nouveau Commissaire aux Comptes prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de l'an 2018.

Cinquième résolution

Décision de transférer le siège social de la société L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1 <sup>er</sup> au L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 16 mars 2015.

Un mandataire

Référence de publication: 2015064942/32.

(150074691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

#### Gestion Patrimoine S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4487 Belvaux, 154, rue de Soleuvre.

R.C.S. Luxembourg B 167.665.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour GESTION PATRIMOINE S.à r.l.

Fideco S.A.

Référence de publication: 2015060562/12.

(150069716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

#### JEAN RIES SARL et Cie I S.E.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1641 Luxembourg, 3, rue Nicolas Gredt.

R.C.S. Luxembourg B 183.291.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JEAN RIES SARL et Cie I S.E.C.S.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2015060630/11.

(150069344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

#### JEAN RIES SARL et Cie II S.E.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1641 Luxembourg, 3, rue Nicolas Gredt.

R.C.S. Luxembourg B 183.043.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JEAN RIES SARL et Cie II S.E.C.S.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2015060631/11.

(150069145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

## Cara S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F.Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 59.584.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 20 avril 2015

Résolution:

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société, avec effet au 20 mars 2015, à l'adresse suivante:

44, avenue J.F. Kennedy

L-1855 Luxembourg

Par ailleurs, le Conseil d'Administration informe que l'adresse de JALYNE SA, administrateur de la société, a également changé:

JALYNE SA, 44, avenue J-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, représentée par Jacques BONNIER, 44, avenue J-F. Kennedy à L-1855 Luxembourg.



Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015063758/20.

(150073068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

#### Luxintercom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 57.092.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

#### LUXINTERCOM S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2015060679/11.

(150069771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

## Mabledon Holdings UK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 433.514,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 172.352.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Mabledon Holdings UK S.à r.l.

Mandataire

Référence de publication: 2015060680/11.

(150069894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

#### Soleo Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon.

R.C.S. Luxembourg B 164.405.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires réunie au Luxembourg, le 16 mars 2015 à 14:00 heures.

Première résolution

Acceptation de la démission des administrateurs:

Romain KETTEL, demeurant professionnellement 54, boulevard Napoléon 1 er à L-2210 Luxembourg.

Norbert MEISCH, demeurant professionnellement 36, rue Emile Mayrisch à L-4240 Esch-sur-Alzette.

Deuxième résolution

Nomination en remplacement des administrateurs:

Nathalie VAZQUEZ, administrateur, ayant pour adresse professionnelle 24, rue Astrid L-1143 Luxembourg, Xavier SOULARD, administrateur, ayant pour adresse professionnelle 24, rue Astrid L-1143 Luxembourg,

Le mandat des nouveaux administrateurs prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de l'an 2018.

Troisième résolution

Acceptation de la démission du Commissaire aux Comptes:

COMMISSAIRE AUX COMPTES S.A., R.C.S. Luxembourg B 131410 ayant pour adresse professionnelle 44, rue Pasteur à L-4276 Esch-sur-Alzette.

Quatrième résolution

Nomination en remplacement du Commissaire aux Comptes AUDITSERV SARL., R.C.S. Luxembourg B0106384, 24, rue Astrid, L-1143 Luxembourg.

Le mandat du nouveau Commissaire aux Comptes prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de l'an 2018.



## Cinquième résolution

Décision de transférer le siège social de la société L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1 <sup>er</sup> au L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2015.

Un mandataire

Référence de publication: 2015065179/32.

(150073895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

#### Mediterranean Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 133.299.

La version abrégée des comptes au 31 décembre 2013 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2015060705/11.

(150069419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

#### Neuflize OBC Cinema Gestion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 170.566.

Les comptes annuels de 2014 ont été clôturés au 31 Décembre 2014 au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/04/2015.

Finexis

Référence de publication: 2015060732/12.

(150069080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

## Pereira De Jesus Paysagiste s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3631 Kayl, route de Dudelange.

R.C.S. Luxembourg B 158.314.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette en date du 17 mars 2015 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 17 mars 2015.

Référence de publication: 2015060777/11.

(150069074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

#### FDD, Financière de développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 173.201.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 25 mars 2015

Résolution:

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité,

de transférer le siège social au 44 avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 20 mars 2015.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration informe que les adresses des administrateurs ont également changé avec effet au 20 mars 2015 comme suit:

La société JALYNE S.A., 44, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, représentée par J. BONNIER 44, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg.



La société PACBO EUROPE Administration et Conseil, 44, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, Administrateur, représentée par P. CROCHET, 44, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg.

JALYNE S.A. / J-C THOUAND

Représentée par J. Bonnier / -

Administrateur et Président / Administrateur

Référence de publication: 2015063887/20.

(150072820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

#### Prestige Luxembourg, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 23.223.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Prestige Luxembourg
Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2015060785/11.

(150069915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

#### Retouche Minute S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8017 Strassen, 18, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 95.957.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette en date du 25 février 2015 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015060806/11.

(150069110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

## Saint-James Investissement 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 171.496.

Les comptes annuels arrêtés au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Saint-James Investissement 1 S.à r.l. Référence de publication: 2015060815/11.

(150069639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

## Argenta Fund of Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 149.912.

Il résulte d'une des décisions prises lors de l'assemblé générale ordinaire des actionnaires du Fonds tenue en date du 17 avril 2015, de prendre acte de la démission de Monsieur Geert de Haes de son mandat d'administrateur du Fonds, et ce depuis depuis le 20 janvier 2015.

Il résulte également d'une des décisions prises lors de la même assemblée de ratifier la cooptation de Monsieur Gregory Ferrant résidant de nationalité Belge, né le 3 Septembre 1976 à Louvain en Belgique et résidant professionnellement au 29, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au mandat d'administrateur du Fonds depuis le 20 janvier 2015 et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du Fonds qui se tiendra en 2016.

Outre, il résulte également d'une des décisions prises lors de la même assemblée, de reconduire Mazars Luxembourg S.A., une société anonyme ayant son siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, inscrite au Registre



de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B159962 au mandat de réviseur d'entreprises agréer et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du Fonds qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 avril 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015061702/21.

(150070762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

## Univest II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1748 Senningerberg, 6, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 117.280.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le compte d'UNIVEST II

Northern Trust Luxembourg Management Company S.A.

Référence de publication: 2015060919/11.

(150069012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

#### Victory Systems S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 30.989,69.

Siège social: L-1466 Luembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 50.639.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2015.

Référence de publication: 2015060941/10.

(150069352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

## Faroe Investments Holdco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: GBP 24.076.616,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 195.310.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-first day of April,

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

## THERE APPEARED:

Faroe Investments Mezzco S.à r.l, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of GBP 26,036,388.-(twenty-six million thirty-six thousand three hundred eighty-eight pound sterling) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) (the RCS) under number B 195246 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs Valérie Fagnant, with professional address in Bertrange,

by virtue of a power of attorney, given in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg on 20 April 2015,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of Faroe Investments Holdco S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of GBP 11,000.- (eleven thousand pound sterling), registered with the RCS under number B 195310 and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 4 March 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company).

The appearing party, through its proxyholder, declared and requested the undersigned notary to state that:

A. The entire issued share capital represented by 11,000 (eleven thousand) shares is held by the Sole Shareholder.



- B. The Sole Shareholder is represented by proxy so that all shares in issue in the Company are represented at this extraordinary decision of the Sole Shareholder so that the decisions can be validly taken on all the items of the below agenda.
  - C. The agenda of the meeting is as follows:
- (1) Increase of the share capital of the Company by an amount of GBP 24,065,616.- (twenty-four million sixty-five thousand six hundred and sixteen pound sterling) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of GBP 11,000.- (eleven thousand pound sterling) to an amount of GBP 24,076,616.- (twenty-four million seventy-six thousand six hundred and sixteen pound sterling) by way of the issuance of 24,065,616 (twenty-four million sixty-five thousand six hundred and sixteen) new ordinary shares, having a nominal value of GBP 1.- one pound sterling) each (collectively, the New Shares);
- (2) Subscription to and payment in cash of the New Shares by the Sole Shareholder by way of an aggregate contribution in cash of GBP 24,065,616.86 (twenty-four million sixty-five thousand six hundred and sixteen pound sterling and eighty-six pence) to be allocated (a) to the share capital of the Company for an amount of GBP 24,065,616.-(twenty-four million sixty-five thousand six hundred and sixteen pound sterling), and (b) to the share premium account for an amount of GBP 0.86 (eighty-six pence);
- (3) Subsequent amendment of the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the changes proposed above; and
- (4) Amendment of the share register of the Company in order to reflect the changes proposed above with power and authority to any manager of the Company and/or any employee of the Sole Shareholder, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the name change of the Company, (ii) to the registration of the New Shares issued by the Company and subscribed by the Sole Shareholder and (iii) to the performance of any formalities in connection therewith.

The Sole Shareholder, represented as stated above, then, asked the undersigned notary to record its resolutions as follows

#### First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of GBP 24,065,616.- (twenty-four million sixty-five thousand six hundred and sixteen pound sterling) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of GBP 11,000.- (eleven thousand pound sterling) to an amount of GBP 24,076,616.- (twenty-four million seventy-six thousand six hundred and sixteen-pound sterling) by way of the issuance of 24,065,616 (twenty-four million sixty-five thousand six hundred and sixteen) New Shares in consideration of a contribution in cash by the Sole Shareholder of an aggregate amount of GBP 24,065,616.86 (twenty-four million sixty-five thousand six hundred and sixteen pound sterling and eighty-six pence) allocated as explain here after.

## Second resolution

The Sole Shareholder, duly represented as stated above, hereby accepts the subscription of the New Shares and their full payment as follows:

#### Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, hereby declares to (i) subscribe to 24,065,616 (twenty-four million sixty-five thousand six hundred and sixteen) New Shares, having a nominal value of GBP 1.-(one pound sterling) and (ii) fully pay up such New Shares by way of a contribution in cash of GBP 24,065,616.86 (twenty-four million sixty-five thousand six hundred and sixteen pound sterling and eighty-six pence), which is allocated (a) to the share capital of the Company for an amount of GBP 24,065,616.- (twenty-four million sixty-five thousand six hundred and sixteen pound sterling), and (b) to the share premium account for an amount of GBP 0.86 (eighty-six pence).

All the New Shares issued are therefore fully subscribed and paid up in cash by the Sole Shareholder so that the aggregate subscription amount of GBP 24,065,616.86 (twenty-four million sixty-five thousand six hundred and sixteen pound sterling and eighty-six pence) is at the free disposal of the Company as it has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

## Third resolution

The Sole Shareholder resolves to subsequently amend the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association in order to reflect the above resolutions, so that it reads henceforth as follows in its English version:

" **Art. 6. Subscribed capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at GBP 24,076,616.- (twenty-four million seventy-six thousand six hundred and sixteen pound sterling), represented by 24,076,616 (twenty-four million seventy-six thousand six hundred and sixteen) ordinary shares having a nominal value of GBP 1.- (one pound sterling) each."

#### Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company and/or any employee of the Sole Shareholder, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the name change of the Company, (ii) to the registration of



the New Shares issued by the Company and subscribed by the Sole Shareholder and (iii) to the performance of any formalities in connection therewith.

#### Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR

The amount of GBP 24,065,616.86 (twenty-four million sixty-five thousand six hundred and sixteen pound sterling and eighty-six pence) corresponds to the amount of EUR 33,326,083.32.- according to the exchange rate published on XE.COM on April 20  $^{\rm th}$ , 2015.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the proxyholder of the appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties which is known by the undersigned notary by his surname, name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present deed.

## Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt et unième jour du mois d'avril,

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A COMPARU:

Faroe Investments Mezzco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, ayant un capital social de GBP 26.036.388,- (vingt-six millions trente-six mille trois cent quatre-vingt-huit livres sterling) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (le RCS) sous le numéro B 195246 (l'Associé Unique),

ici représentée par Madame Valérie Fagnant, ayant son adresse professionnelle à Bertrange,

en vertu d'une procuration donnée à Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel qu'indiqué ci-avant, a déclaré être l'Associé Unique de Faroe Investments Holdco S.àr.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, ayant un capital social de GBP 11.000,- (onze mille livres sterling) et immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 195310 et constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 4 mars 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société).

La partie comparante, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

- A. La totalité du capital social, représentée par 11.000 (onze mille) parts sociales, est détenu par l'Associé Unique.
- B. L'Associé Unique est représenté en vertu d'une procuration de sorte que toutes les parts sociales émises par la Société sont représentées à cette décision extraordinaire de l'Associé Unique et toutes les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points de l'ordre du jour ci-après.
  - C. L'ordre du jour est le suivant:
- (1) Augmentation du capital social de la Société par un montant de GBP 24.065.616,- (vingt-quatre millions soixantecinq mille six cent seize livres sterling) afin d'augmenter le capital social de son montant actuel de GBP 11.000,- (onze mille livres sterling) à un montant de GBP 24.076.616,- (vingt-quatre millions soixante-seize mille six cent seize livres sterling) par voie de création et d'émission de 24.065.616 (vingt-quatre millions soixante-cinq mille six cent seize) nouvelles parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de GBP 1,- (un livre sterling) chacune (collectivement, les Nouvelles Parts Sociales);
- (2) Souscription et libération des Nouvelles Parts Sociales par l'Associé Unique par un apport en numéraire pour un montant total de souscription de GBP 24.065.616,86 (vingt-quatre millions soixante-cinq mille six cent seize livres sterling et quatre-vingt-six pence) à être alloué (a) au capital social de la Société pour un montant de GBP 24.065.616,-(vingt-quatre millions soixante-cinq mille six cent seize livres sterling), et (b) au compte de prime d'émission pour un montant de GBP 0,86 (quatre-vingt-six pence);
- (3) Par conséquent, modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société comme suit afin de refléter l'augmentation de capital proposée ci-dessus; et
- (4) Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements proposés ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou à tout employé de l'Associé Unique, afin d'effectuer, par sa seule



signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription du changement de dénomination de la Société, (ii) l'inscription des Nouvelles Parts Sociales et (iii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci avant, a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de GBP 24.065.616,- (vingt-quatre millions soixante-cinq mille six cent seize livres sterling) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de GBP 11.000,- (onze mille livres sterling) à un montant total de GBP 24.076.616,- (vingt-quatre millions soixante-seize mille six cent seize livres sterling), par voie d'émission de 24.065.616 (vingt-quatre millions soixante-cinq mille six cent seize) Nouvelles Parts Sociales en contrepartie d'un apport en numéraire de l'Associé Unique d'un montant total de GBP 24.065.616,86 (vingt-quatre millions soixante-cinq mille six cent seize livres sterling et quatre-vingt-six pence) alloué comme expliqué ci-après.

#### Deuxième résolution

L'Associé Unique, dûment représenté comme indiqué ci-avant, approuve la souscription des Nouvelles Parts Sociales et leur libération intégrale de la manière suivante:

#### Souscription - Libération

L'Associé Unique, susmentionné, représenté telle que décrit ci-dessus, déclare (i) souscrire 24.065.616 (vingt-quatre millions soixante-cinq mille six cent seize) Nouvelles Parts Sociales, ayant une valeur nominale de GBP 1,- (une livre sterling) et (ii) libérer entièrement ces Nouvelles Parts Sociales au moyen d'un apport en numéraire total de GBP 24.065.616,86 (vingt-quatre millions soixante-cinq mille six cent seize livres sterling et quatre-vingt-six pence), qui est alloué (a) au capital social de la Société pour un montant de GBP 24.065.616,- (vingt-quatre millions soixante-cinq mille six cent seize livres sterling), et (b) au compte de prime d'émission pour un montant de GBP 0,86 (quatre-vingt-six pence).

L'ensemble des Nouvelles Parts Sociales émises sont donc intégralement souscrites et libérées en numéraire par l'Associé Unique, de sorte que la somme de GBP 24.065.616,86 (vingt-quatre millions soixante-cinq mille six cent seize livres sterling et quatre-vingt-six pence) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

## Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société de façon à y refléter les résolutions prises ci-dessus, de façon à lui donner la teneur suivante dans la version française des Statuts:

« **Art. 6. Capital Social Souscrit.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de GBP 24.076.616,- (vingt-quatre millions soixante-seize mille six cent seize livres sterling), représenté par 24.076.616 (vingt-quatre millions soixante-seize mille six cent seize) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de GBP 1,- (une livre sterling) chacune.»

## Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les changements repris ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou à tout employé de l'Associé Unique, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription du changement de dénomination de la Société, (ii) l'inscription des Nouvelles Parts Sociales et (iii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

## Estimation des coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou pour lesquels elle est responsable, en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à EUR 7.100,- (sept mille cent euros).

La somme de GBP 24.065.616,86 (vingt-quatre millions soixante-cinq mille six cent seize livres sterling et quatre-vingt-six pence) correspond à la somme de EUR 33.326.083,32 conformément au taux de change publié sur XE.COM en date du 20 avril 2015.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête du mandataire des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ce même mandataire des parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé en date des présentes, au Grand-Duché de Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: V. Fagnant et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 22 avril 2015. 2LAC/2015/8706. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Paul Molling.



POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Référence de publication: 2015063870/195.

(150072908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

#### db Advisory Multibrands, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 167.637.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Verwaltungsgesellschaft

Référence de publication: 2015060979/11.

(150070556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

## db PrivatMandat Comfort, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 101.715.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 15. April 2015

Die Generalversammlung beschließt, die KPMG Luxembourg, geschäftsansässig in 39, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 149 133, als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft für das Jahr 2015 zu ernennen.

DWS Investment S.A.

Verwaltungsgesellschaft

Référence de publication: 2015060980/12.

(150070584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

## db PBC, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 173.494.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 15. April 2015

Die Generalversammlung beschließt, die KPMG Luxembourg, geschäftsansässig in 39, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 149 133, als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft für das Jahr 2015 zu ernennen.

DWS Investment S.A.

Verwaltungsgesellschaft

Référence de publication: 2015060981/12.

(150070576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

## Energreen Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 11.162.500,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 162.640.

## **EXTRAIT**

Le présent extrait vient modifier l'extrait déposé et enregistré en date du 20/04/2015, sous la référence L150066436:

Il résulte d'un contrat de cession signé en date du 19 décembre 2014 que 93 parts détenues par la société de droit du italien C.T.I Srl. établi et ayant son siège social à Via Nicolo Paganini, I-00198 Rome, immatriculée au Comera di Commercio Industria Artigianato e Agricoltura di Roma sous le numéro 0213632073, ont été cédées à la société GLOBALINK VENTURE LIMITED immatriculée auprès du Registre de Commerce de Hong Kong, sous le numéro 1555989 et ayant son siège social Unit 2301, 23/F Fook Lee Commercial Centre, Town Place, 33 Lockhart Road, Wanchai, Hong Kong.

La société GLOBALINK VENTURE LIMITED détient désormais 2860 parts sociales de la société ENERGREEN INVESTMENT S.A.R.L.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015063822/19.

(150073304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

#### Assoco Ré S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 26.955.

En date du 13 novembre 2014 la forme juridique de la société Marsh Management Services Luxembourg S.A. a été modifiée pour devenir le même jour Marsh Management Services Luxembourg S.à r.l.

Marsh Management Services. Luxembourg S.à r.l. ayant son siège social au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, est enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B8801.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015060999/12.

(150070512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

#### Droia Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 182.546.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration de la société tenue en date du 5 février 2015

7 ème Résolution:

Le Conseil d'Administration accepte la démission avec effet immédiat de la Société DROIA S.A. de sa fonction d'Administrateur de catégorie A et décide de nommer en son remplacement Monsieur Emiel Lathouwers, demeurant au 2, Hollandspad, B-8.300 Knokke à la fonction d'Administrateur de catégorie A. Son mandat d'Administrateur de catégorie A viendra à échéance lors de la tenue de l'Assemblée Générale de 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2015.

Pour DROIA INVEST S.A.

Référence de publication: 2015061141/16.

(150070681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

# PFM Euroselect The Square Verwaltungsgesellschaft bürgerlichen Rechts, Société Civile., Société Civile, (anc. IVG EuroSelect The Square Verwaltungsgesellschaft bürgerlichen Rechts).

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg E 3.954.

Extrait des résolutions prises par les actionnaires en date du 30 décembre 2014

1. La dénomination de la société a été changée.

Nouvelle dénomination: PFM Euroselect The Square Verwaltungsgesellschaft bürgerlichen Rechts, Société Civile.

2. L'article 1 er des statuts coordonnés la société a été changé comme suit:

Alte Fassung

## "I. Name, Zweck, Gesellschaftssitz, Dauer

**Art. 1.** Es wird durch formwechselnde Umwaldung eine Gesellschaft bürgerlichen Rechts (société civile) nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg gegründet mit dem Namen IVG Euroselect The Square Verwaltungsgesellschaft bürgerlichen Rechts (im Folgenden die "Gesellschaft")."

Neue Fassung

## "I. Name, Zweck, Gesellschaftssitz, Dauer

**Art. 1.** Es wird durch formwechselnde Umwaldung eine Gesellschaft bürgerlichen Rechts (société civile) nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg gegründet mit dem Namen PFM Euroselect The Square Verwaltungsgesellschaft bürgerlichen Rechts (im Folgenden die "Gesellschaft")."



Luxembourg, le 29 avril 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour IVG EuroSelect The Square Verwaltungsgesellschaft bürgerlichen Rechts

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015064010/26.

(150073512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

#### DWS Concept, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 160.062.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 22. April 2015

Die Generalversammlung beschließt, die KPMG Luxembourg, geschäftsansässig in 39, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 149 133, als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft für das Jahr 2015 zu ernennen.

DWS Investment S.A.

Verwaltungsgesellschaft

Référence de publication: 2015061142/12.

(150070651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

## DWS FlexPension, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 94.805.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 15. April 2015

Die Generalversammlung beschließt, die KPMG Luxembourg, geschäftsansässig in 39, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 149 133, als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft für das Jahr 2015 zu ernennen.

DWS Investment S.A.

Verwaltungsgesellschaft

Référence de publication: 2015061143/12.

(150070658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

## BoCom Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 190.369.

In the year two thousand fifteen, on the sixteenth day of April.

Before Maître Jacques Castel, notary residing in Grevenmacher, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of his colleague Maître Marc LOESCH, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, momentarily prevented, the latter remaining the depositary of the present deed,

there appeared:

Bank of Communications, Co., Ltd., a joint stock company with limited liability incorporated and existing under the laws of the People's Republic of China and having its registered office at 188, Yincheng Zhong Road, Shanghai, 200120, China, registered with the State Administration for Industry & Commerce of the People's Republic of China under number 100000000005954.

hereby duly represented by Mr Frank Stolz-Page, with professional address in Mondorf-les-Bains,

by virtue of a proxy under private seal with power of substitution given to him on 25 March and 15 April 2015.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholders and by the undersigned notary will remain attached to the present deed in order to be filed with it.

The appearing party, being the sole shareholder of BoCom Lux S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of Luxembourg and having its registered office at 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 190.369, incorporated pursuant to a notarial deed dated 5 September 2014, published in the official gazette Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 30 October 2014, number 3180 (hereinafter the "Company"),

requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

## SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

#### Agenda

- 1. Decision to conform the articles of association of the Company to certain provisions of the Luxembourg law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended;
- 2. Change of the name of the Company and subsequent amendment of article 1 of the articles of association of the Company;
  - 3. Amendment of the corporate purpose of the Company which shall be read as follows:

## " Art. 2. Purpose.

- 2.1 The purpose of the Company is the receipt of deposits or other repayable funds from the public and the granting of credits as well as all other activities which a credit institution (établissement de crédit) may carry out under Luxembourg law, including those of an investment firm.
- 2.2 The purpose of the Company further is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.
- 2.3 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.
- 2.4 The Company may raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, equity or debt securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type (including, without limitation, equity or debt securities).
- 2.5 The Company may carry out any commercial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes."

and subsequent amendment of Article 2 of the articles of association of the Company;

- 4. Increase of share capital of the Company by an amount of ninety nine million nine hundred and sixty nine thousand euro (EUR 99,969,000) so as to raise it from its current amount of thirty one thousand euro (EUR 31,000) represented by thirty one thousand (31,000) shares of a nominal value of one euro (EUR 1) each up to one hundred million euro (EUR 100,000,000) represented by one hundred million (100,000,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each, by the issuance of ninety nine million nine hundred and sixty nine thousand (99,969,000) new shares, having a nominal value of one euro (EUR 1) each and subsequent amendment of article 5 paragraph 1 of the articles of association of the Company;
- 5. Amendment of article 17 paragraph of the articles of association of the Company in order for the Company to delegate the daily management of the Company to at least two (2) daily managers;
  - 6. Amendment of article 24 of the articles of association of the Company;
  - 7. Amendment of article 29 of the articles of association of the Company;
  - 8. Full restatement of the articles of association of the Company;
- 9. Acknowledgement of the resignation of Mr Jiang Ding as director of the Company and discharge, appointment of Mr Libing Luan, Ms Di Han, and Mr Yang Liu as new directors of the Company and confirmation of the mandate of Mr Jie Zhuang and Mr Xiaoyou Wang as existing directors of the Company.
  - 10. Acknowledgment of the resignation of Mr Chi Xu as statutory auditor of the Company and discharge;
  - 11. Miscellaneous

Having duly considered each item on the agenda, the sole shareholder takes, and requires the undersigned notary to enact, the following resolutions:

#### First resolution

The sole shareholder acknowledges that the Company is in a position to amend the articles of association of the Company and obtained the authorisation from the Minister of Finance to act, within the Grand Duchy of Luxembourg, as a credit institution (établissement de crédit) according to Article 2 of the Luxembourg law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended (the "LFS").

## Second resolution

The sole shareholder therefore resolves to proceed with immediate effect to the change of the name of the Company and to amend Article 1 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

"Art. 1. Name. There exists a company in the form of a société anonyme under the name of Bank of Communications (Luxembourg) S.A. (hereinafter the 'Company'), which shall be governed by the relevant legislation, namely the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (hereinafter, the "Law"), and the law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended (hereinafter, the "LFS"), and the present articles of association."



#### Third resolution

The sole shareholder resolves to amend the corporate purpose of the Company in order for the Company to carry out banking activities in accordance with the provisions of the LFS and to accordingly amend Article 2 of the articles of incorporation of the Company, which shall now read as follows:

#### " Art. 2. Purpose.

- 2.1 The purpose of the Company is the receipt of deposits or other repayable funds from the public and the granting of credits as well as all other activities which a credit institution (établissement de crédit) may carry out under Luxembourg law, including those of an investment firm.
- 2.2 The purpose of the Company further is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.
- 2.3 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.
- 2.4 The Company may raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, equity or debt securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type (including, without limitation, equity or debt securities).
- 2.5 The Company may carry out any commercial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes."

#### Fourth resolution

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of ninety-nine million nine hundred and sixty-nine thousand euro (EUR 99,969,000) so as to raise it from its current amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) represented by thirty-one thousand (31,000) shares of a nominal value of one euro (EUR 1) each up to one hundred million euro (EUR 100,000,000) represented by one hundred million (100,000,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each, by the issuance of ninety-nine million nine hundred and sixty-nine thousand (99,969,000) new shares, having a nominal value of one euro (EUR 1) each.

## Subscription and Payment

All of the ninety-nine million nine hundred and sixty-nine thousand (99,969,000) new shares have been subscribed by Bank of Communications, Co., Ltd., aforementioned, here represented as stated above.

The subscribed shares have been fully paid up in cash by Bank of Communications, Co., Ltd., aforementioned, so that the total amount of ninety-nine million nine hundred and sixty-nine thousand euro (EUR 99,969,000) is at the disposal of the Company, as it has been shown to the undersigned notary.

As a consequence of the above resolution, article 5, paragraph 1 of the articles of association of the Company is amended. The sole shareholder resolves to amend Article 5, paragraph 1 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

"5.1. The issued share capital of the Company is set at one hundred million euro (EUR 100,000,000) represented by one hundred million (100,000,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each."

#### Fifth resolution

The sole shareholder further resolves that, according to article 7 paragraph 2 of the LFS, the daily management of the Company shall be delegated to at least two (2) daily managers and to accordingly amend article 17, paragraph 1 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

"17.1. The board of directors shall delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management as provided for by Article 60 of the Law to an executive committee or one or several other committees whether formed from among its own members or not, or to two (2) or more directors, managers or other agents who may act, unless otherwise provided by law, individually or jointly. The delegation to a member of the board of directors imposes to the board of directors to report annually to the ordinary general meeting the remunerations, fees and any advantages granted to the delegated person. The board of directors shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate."

#### Sixth resolution

The sole shareholder further resolves that, according to article 10 of the LFS, the operations of the Company shall be supervised by on ore more independent auditors to be appointed by the board of directors of the Company and to accordingly amend article 24 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:



"Art. 24. Supervision of the Company. The operations of the Company shall be supervised by one or several independent auditors (réviseurs d'entreprises agréés) chosen amongst the members of the Luxembourg Institut des Réviseurs d'Entreprises who shall be appointed by the board of directors of the Company."

#### Seventh resolution

The sole shareholder further resolves to amend article 29 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 29. Governing law.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law and the LFS."

#### Eighth resolution

As the consequence of the above, the sole shareholder resolves to restate in full the articles of association of the Company as follows:

#### "A. Name - Purpose - Duration - Registered office

**Art. 1. Name.** There exists a company in the form of a société anonyme under the name of Bank of Communications (Luxembourg) S.A. (hereinafter the 'Company'), which shall be governed by the relevant legislation, namely the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (hereinafter, the "Law"), and the law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended (hereinafter, the "LFS"), and the present articles of association.

#### Art. 2. Purpose.

- 2.1 The purpose of the Company is the receipt of deposits or other repayable funds from the public and the granting of credits as well as all other activities which a credit institution (établissement de crédit) may carry out under Luxembourg law, including those of an investment firm.
- 2.2 The purpose of the Company further is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.
- 2.3 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.
- 2.4 The Company may raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, equity or debt securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type (including, without limitation, equity or debt securities).
- 2.5 The Company may carry out any commercial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

## Art. 3. Duration.

- 3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.
- 3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

#### Art. 4. Registered Office.

- 4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of directors. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.
- 4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors
- 4.4 In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

#### **B.** Share capital - Shares

## Art. 5. Share capital.

- 5.1. The issued share capital of the Company is set at one hundred million euro (EUR 100,000,000) represented by one hundred million (100,000,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.
- 5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.



- 5.3 Any new shares to be paid for in cash shall be offered by preference to the existing shareholder(s). In case of plurality of shareholders, such shares shall be offered to the shareholders in proportion to the number of shares held by them in the Company's share capital. The board of directors shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised and which may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholder(s) announcing the opening of the subscription period. The general meeting of shareholders may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder(s) in the manner required for an amendment of these articles of association.
  - 5.4 The Company may redeem its own shares subject to the provisions of the Law.

#### Art. 6. Shares.

- 6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.
- 6.2 The shares of the Company are in registered form.
- 6.3 The Company may have one or several shareholders.
- 6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

#### Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

- 7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Ownership of shares is established by registration in said share register. Certificates of such registration shall be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.
- 7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.
  - 7.3 The shares are freely transferable in accordance with the provisions of the law.
- 7.4 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties either (i) through the recording of a declaration of transfer into the register of shares, signed and dated by the transferor and the transferee or their representatives, or (ii) upon notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company.

#### C. General meetings of shareholders

## Art. 8. Powers of the general meeting of shareholders.

- 8.1 The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by the Law and by these articles of association.
- 8.2 If the Company has only one shareholder, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the "sole shareholder", depending on the context and as applicable and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

## Art. 9. Convening of general meetings of shareholders.

- 9.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of directors or, as the case may be, by the internal auditor(s).
- 9.2 It must be convened by the board of directors or the internal auditor(s) upon written request of one or several shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital. In such case, the general meeting of shareholders shall be held within a period of one (1) month from the receipt of such request.
- 9.3 The convening notice for every general meeting of shareholders shall contain the date, time, place and agenda of the meeting and shall be made through announcements published twice, with a minimum interval of eight (8) days, and eight (8) days before the meeting, in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and in a Luxembourg newspaper. Notices by mail shall be sent eight (8) days before the meeting to the registered shareholders, but no proof that this formality has been complied with needs to be given. Where all the shares are in registered form, the convening notices may be made by registered letters only and shall be dispatched to each shareholder by registered mail at least eight (8) days before the date scheduled for the meeting.
- 9.4 If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

#### Art. 10. Conduct of general meetings of shareholders.

10.1 The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice of such meeting, on 31 May at 10.00 a.m.. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices.



- 10.2 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, who need neither be shareholders, nor members of the board of directors. If all the shareholders present at the general meeting decide that they can control the regularity of the votes, the shareholders may unanimously decide to only appoint (i) a chairman and a secretary or (ii) a single person who will assume the role of the board and in such case there is no need to appoint a scrutineer. Any reference made herein to the "board of the meeting" shall in such case be construed as a reference to the "chairman and secretary" or, as the case may be to the "single person who assumes the role of the board", depending on the context and as applicable. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.
  - 10.3 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.
- 10.4 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. One person may represent several or even all shareholders.
- 10.5 Shareholders taking part in a meeting by conference call, through video conference or by any other means of communication allowing their identification and allowing that all persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting, are deemed to be present for the computation of the quorums and votes, subject to such means of communication being made available at the place of the meeting.
- 10.6 Each shareholder may vote at a general meeting through a signed voting form sent by post, electronic mail, facsimile or any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.
- 10.7 Voting forms which, for a proposed resolution, do not show only (i) a vote in favour or (ii) a vote against the proposed resolution or (iii) an abstention are void with respect to such resolution. The Company shall only take into account voting forms received prior to the general meeting which they relate to.
- 10.8 The board of directors may determine further conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

## Art. 11. Quorum and vote.

- 11.1 Each share is entitled to one vote in general meetings of shareholders.
- 11.2 Except as otherwise required by the Law or these articles of association, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened shall not require any presence quorum and shall be adopted at a simple majority of the votes validly cast regardless of the portion of capital represented. Abstentions and nil votes shall not be taken into account.
- Art. 12. Amendments of the articles of association. Except as otherwise provided herein, these articles of association may be amended by a majority of at least two thirds of the votes validly cast at a general meeting at which a quorum of more than half of the Company's share capital is present or represented. If no quorum is reached in a meeting, a second meeting may be convened in accordance with the Law and these articles of association which may deliberate regardless of the quorum and at which resolutions are taken at a majority of at least two-thirds of the votes validly cast. Abstentions and nil votes shall not be taken into account.
  - Art. 13. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.
- Art. 14. Adjournment of general meeting of shareholders. Subject to the provisions of the Law, the board of directors may adjourn any general meeting of shareholders for four (4) weeks. The board of directors shall do so at the request of shareholders representing at least twenty percent (20%) of the share capital of the Company. In the event of an adjournment, any resolution already adopted by the general meeting of shareholders shall be cancelled.

## Art. 15. Minutes of general meetings of shareholders.

- 15.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw up minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder upon its request.
- 15.2 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified as a true copy of the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of directors or by any two of its members.

#### D. Management

#### Art. 16. Composition and powers of the board of directors.

16.1 The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three (3) members. However, where the Company has been incorporated by a single shareholder or where it appears at a shareholders' meeting that all the shares



issued by the Company are held by a sole shareholder, the Company may be managed by a sole director until the next general meeting of shareholders following the increase of the number of shareholders. In such case, to the extent applicable and where the term "sole director" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of directors" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole director".

16.2 The board of directors is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfill the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

#### Art. 17. Daily management.

- 17.1 The board of directors shall delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management as provided for by Article 60 of the Law to an executive committee or one or several other committees whether formed from among its own members or not, or to two (2) or more directors, managers or other agents who may act, unless otherwise provided by law, individually or jointly. The delegation to a member of the board of directors imposes to the board of directors to report annually to the ordinary general meeting the remunerations, fees and any advantages granted to the delegated person. The board of directors shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.
  - 17.2 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

## Art. 18. Appointment, removal and term of office of directors.

- 18.1 The directors shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.
- 18.2 The term of office of a director may not exceed six (6) years and each director shall hold office until a successor is appointed. Directors may be re-appointed for successive terms.
  - 18.3 Each director is appointed by a simple majority vote of the shares present or represented in a general meeting.
- 18.4 Any director may be removed from office at any time with or without cause by the general meeting of shareholders at a simple majority vote of the shares present or represented.
- 18.5 If a legal entity is appointed as director of the Company, such legal entity must designate a private individual as permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints a successor at the same time. An individual may only be a permanent representative of one (1) director of the Company and may not be a director of the Company at the same time.

## Art. 19. Vacancy in the office of a director.

- 19.1 In the event of a vacancy in the office of a director because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced director by the remaining directors until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment in compliance with the applicable legal provisions.
- 19.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole director, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

#### Art. 20. Convening meetings of the board of directors.

- 20.1 The board of directors shall meet upon call by the chairman, or by any director. Meetings of the board of directors shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.
- 20.2 Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors which has been communicated to all directors.
- 20.3 No prior notice shall be required in case all the members of the board of directors are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of directors.

#### Art. 21. Conduct of meetings of the board of directors.

- 21.1 The board of directors shall elect among its members a chairman. It may also choose a secretary who does not need to be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors.
- 21.2 The chairman shall chair all meetings of the board of directors, but in his absence, the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority of directors present at any such meeting.
- 21.3 Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A director may represent one or more, but not all of the other directors.



- 21.4 Meetings of the board of directors may also be held by conference call or video conference or by any other means of communication allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. The participation in a meeting by these means shall be equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.
- 21.5 The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.
- 21.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tie, the chairman shall have a casting vote.
- 21.7 Save as otherwise provided by the Law, any director who has, directly or indirectly, an interest in a transaction submitted to the approval of the board of directors which conflicts with the Company's interest, must inform the board of directors of such conflict of interest and must have his declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant director may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Any such conflict of interest must be reported to the next general meeting of shareholders prior to such meeting taking any resolution on any other item.
- 21.8 Where the Company comprises a single director, transactions made between the Company and the director having an interest conflicting with that of the Company is only mentioned in the resolution of the sole director.
- 21.9 The conflict of interest rules shall not apply where the decision of the board of directors or the sole director relates to current operations entered into under normal conditions.
- 21.10. The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each director may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

## Art. 22. Minutes of the meeting of the board of directors - Minutes of the decisions of the sole director.

- 22.1 The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore, or by any two (2) directors. Copies or excerpts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by any two (2) directors.
- 22.2 Decisions of the sole director shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole director. Copies or excerpts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the sole director.

## Art. 23. Dealing with third parties.

- 23.1 The Company shall be bound towards third parties in all circumstances by (i) the signature of the sole director, or, if the Company has several directors, by the joint signature of any two (2) directors or by (ii) the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such power may have been delegated by the board of directors within the limits of such delegation.
- 23.2 Within the limits of the daily management, the Company shall be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom such power may have been delegated, acting individually or jointly in accordance within the limits of such delegation.

#### E. Audit and supervision

**Art. 24. Supervision of the Company.** The operations of the Company shall be supervised by one or several independent auditors (réviseurs d'entreprises aggréés) chosen amongst the members of the Luxembourg Institut des Réviseurs d'Entreprises who shall be appointed by the board of directors of the Company.

#### F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

**Art. 25. Financial year.** The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

## Art. 26. Annual accounts and allocation of profits.

- 26.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of directors draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.
- 26.2. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.
- 26.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees with such allocation.
- 26.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.
- 26.5 Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's annual net profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.
- 26.6 Distributions shall be made to the shareholders in the proportions proposed by the board of directors and resolved upon by the general meeting of shareholders in accordance with the applicable laws and regulations.



## Art. 27. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

- 27.1 The board of directors may proceed to the payment of interim dividends subject to the provisions of the Law.
- 27.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

#### G. Liquidation

## Art. 28. Liquidation.

- 28.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.
- 28.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

#### H. Final clause - Governing law

**Art. 29. Governing law.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law and the LFS."

#### Ninth resolution

The sole shareholder further resolves to set the number of directors of the Company at five (5) and to

- replace with immediate effect:
- \* Mr Jiang Ding, born in Henan, China on 16 January 1981, professionally residing at 188 Yincheng Zhong Road, Shanghai, 200120, China,

as director of the Company;

bv:

- \* Mr Libing Luan, born in Heilongjiang, China on 29 January 1966, professionally residing at 188, Yincheng Zhong Road, Shanghai, 200120, China;
- \* Ms Di Han, born in Shanghai, China on 30 January 1970, professionally residing at 188, Yincheng Zhong Road, Shanghai, 200120, China; and
- \* Mr. Yang Liu, born in Sichuan, China on 16 July 1968, professionally residing at 188, Yincheng Zhong Road, Shanghai, 200120, China,

as new directors of the Company. Mr. Yang Liu shall only be appointed subject to the condition precedent that the Commission de Surveillance du Secteur Financier confirms having no objections against his appointment.

The term of office of the above directors shall end at the annual general meeting of the shareholders of the Company convened to approve the annual accounts for the financial year ending on 31 December of 2014 or at any time prior to such time as the general meeting of shareholders may determine; and

- confirm the mandate of:
- \* Mr Jie Zhuang, born in Shanghai, China on 4 December 1967, professionally residing at 188, Yincheng Zhong Road, Shanghai, 200120, China; and
- \* Mr Xiaoyou Wang, born in Jiangxi, China on 24 October 1972, professionally residing at 188, Yincheng Zhong Road, Shanghai, 200120, China;

as existing directors of the Company for a term ending at the annual general meeting of the shareholders of the Company convened to approve the annual accounts for the financial year ending on 31 December of 2014 or at any time prior to such time as the general meeting of shareholders may determine.

The sole shareholder further resolves to grant discharge to Mr Jiang Ding for his mandate.

#### Tenth resolution

The sole shareholder further resolves to acknowledge the resignation of Mr. Chi Xu as statutory auditor and to grant him discharge for his mandate, being specified that his resignation will become effective as from the day of his replacement which shall happen at the occasion of the board of directors meeting of the Company resolving to appoint an independent auditor for the Company.

#### Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed is estimated at about seven thousand five hundred euro (EUR 7,500.00)

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.



WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Grevenmacher, 33, route de Trêves, on the day named at the beginning of this document.

After reading and interpretation to the proxyholder of the appearing person, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

#### Follows the french translation of the above

L'an deux mille quinze, seize avril.

Par devant Maître Jacques Castel, notaire de résidence à Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, momentanément empêché, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute,

#### a comparu

Bank of Communications, Co, Ltd., une joint stock company à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois de la République populaire de Chine, ayant son siège social à 188 Yincheng Zhong Road, Shanghai, 200120, Chine, immatriculée auprès du State Administration for Industry & Commerce de la République populaire de Chine sous le numéro 100000000005954,

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains,

en vertu d'une procuration sous seing privé avec pouvoirs de substitution lui donnée en date des 25 mars et 15 avril 2015.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante est l'actionnaire unique de BoCom Lux S.A., une société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand-duché du Luxembourg, ayant son siège social à 7, rue de la Chapelle L-1325 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 190.369, constituée selon un acte notarié en date du 5 septembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3180, du 30 octobre 2014 (la «Société»).

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée générale est le suivant:

#### Ordre du jour

- 1. Décision d'adapter les statuts de la Société à certaines dispositions de la loi luxembourgeoise du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée;
- 2. Modification de la dénomination sociale de la Société et modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société;
  - 3. Modification de l'objet social de la Société qui sera désormais le suivant:

## « Art. 2. Objet.

- 2.1 La Société a pour objet la réception du public des dépôts ou d'autres fonds remboursables et à octroyer des crédits pour son propre compte ainsi que toute autre activité qu'un établissement de crédit est autorisé à exercer sous la loi luxembourgeoise, y compris les activités d'une entreprise d'investissement.
- 2.2 La Société a également pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille.
- 2.3 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.
- 2.4 La Société peut lever des fonds, notamment en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'actions, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type (y compris, de manière non limitative, des actions ou des obligations).
- 2.5 La Société pourra exercer toute activité de nature commerciale, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.»

et modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société;

4. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent soixante-neuf mille euros (EUR 99.969.000) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000), représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, à cent millions euros (EUR 100.000.000) représenté par cent millions (100.000.000) d'actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune par l'émission de quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent soixante-neuf mille (99.969.000) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune et modification subséquente de l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société;



- 5. Modification de l'article 17 paragraphe 1 des statuts de la Société afin de pouvoir déléguer la gestion journalière de la Société à au moins deux (2) administrateurs-délégués;
  - 6. Modification de l'article 24 des statuts de la Société;
  - 7. Modification de l'article 29 des statuts de la Société;
  - 8. Refonte entière des statuts de la Société;
- 9. Prise d'acte de la démission de M. Jiang Ding en tant qu'administrateur de la Société et décharge, désignation de M. Libing Luan, Mme Di Han et de M. Yang Liu en tant que nouveaux administrateurs de la Société et confirmation des mandats de M. Jie Zhuang et M. Xiaoyou Wang en tant qu'administrateurs de la Société;
  - 10. Prise d'acte de la démission de M. Chi Xu en tant que commissaire aux comptes de la Société et décharge;

#### 11 Divers

Ayant dûment considéré chaque point de l'ordre du jour, l'associé unique a requis le notaire instrumentant d'acter que les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'actionnaire unique reconnaît que la Société est en position de pouvoir modifier les statuts de la Société et a reçu l'autorisation du Ministre des Finances d'exercer, au Grand-Duché du Luxembourg, en tant qu'établissement de crédit conformément à l'article 2 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée (la «LSF»).

#### Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide dès lors de modifier avec effet immédiat l'article 1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1 <sup>er</sup> . Dénomination.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de Bank of Communications (Luxembourg) S.A. (la «Société»), qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée (la «LSF») ainsi que par les présents statuts.»

#### Troisième résolution

L'actionnaire unique décide d'exercer des activités bancaires conformément aux dispositions de la LSF et partant de modifier l'article 2 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

#### « Art. Objet.

- 2.1 La Société a pour objet la réception du public des dépôts ou d'autres fonds remboursables et à octroyer des crédits ainsi que toute autre activité qu'un établissement de crédit est autorisé à exercer sous la loi luxembourgeoise, y compris les activités d'une entreprise d'investissement.
- 2.2 La Société a également pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille.
- 2.3 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.
- 2.4 La Société peut lever des fonds, notamment en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'actions, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type (y compris, de manière non limitative, des actions ou des obligations).
- 2.5 La Société pourra exercer toute activité de nature commerciale, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.»

#### Quatrième résolution

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent soixante-neuf mille euros (EUR 99.969.000) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000), représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, à cent millions euros (EUR 100.000.000) par l'émission de quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent soixante-neuf mille (99.969.000) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

## Souscription et Libération

Toutes les quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent soixante-neuf mille (99.969.000) actions nouvelles ont été souscrites par Bank of Communications, Co, Ltd. susmentionnée, représentée comme indiqué ci-dessus.



Les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire par Bank of Communications, Co, Ltd. susmentionnée de sorte que le montant de quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent soixante-neuf mille euros (EUR 99.969.000) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Suite à la résolution qui précède, l'article 5, paragraphe 1 des statuts de la Société est modifié.

L'actionnaire unique décide de modifier l'article 5, paragraphe 1 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à cent million euros (EUR 100.000.000), représenté par cent million (100.000.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.»

#### Cinquième résolution

L'actionnaire unique décide également que, conformément à l'article 7, paragraphe 2 de la LSF, la gestion journalière de la Société sera déléguée à au moins deux (2) délégués à la gestion journalière, et partant de modifier l'article 17, paragraphe 1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« 17.1. Le conseil d'administration déléguera la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, conformément à l'article 60 de la Loi, à un comité de direction ou à un ou plusieurs comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, ou à deux (2) ou plusieurs administrateurs, gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement sauf si autrement prévu par la loi. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil d'administration de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages alloués au délégué. Le conseil d'administration déterminera l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.»

#### Sixième résolution

L'actionnaire unique décide également que, conformément à l'article 10 de la LSF, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises désigné(s) par le conseil d'administration de la Société, et partant de modifier l'article 24 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 24. Surveillance de la Société.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés choisis parmi les membres de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises de Luxembourg qui sera /seront désigné(s) par le conseil d'administration de la Société.»

## Septième résolution

L'actionnaire unique décide également de modifier l'article 29 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 29. Loi applicable.** Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts sera déterminé en conformité avec la Loi et la LSF.»

#### Huitième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'actionnaire unique décide de modifier et de procéder à la refonte des statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

## «A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1 er. Dénomination. Il existe une société anonyme sous la dénomination de Bank of Communications (Luxembourg) S.A. (la «Société»), qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi"), la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée (la «LSF») ainsi que par les présents statuts.

#### Art. Objet.

- 2.1 La Société a pour objet la réception du public des dépôts ou d'autres fonds remboursables et à octroyer des crédits ainsi que toute autre activité qu'un établissement de crédit est autorisé à exercer sous la loi luxembourgeoise, y compris les activités d'une entreprise d'investissement.
- 2.2 La Société a également pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille.
- 2.3 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.
- 2.4 La Société peut lever des fonds, notamment en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'actions, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière



générale en émettant des valeurs mobilières de tout type (y compris, de manière non limitative, des actions ou des obligations).

2.5 La Société pourra exercer toute activité de nature commerciale, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

#### Art. 3. Durée.

- 3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.
- 3.2 Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

#### Art. 4. Siège social.

- 4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.
- 4.2 Le siège social pourra être transféré au sein de la même commune par décision du conseil d'administration. Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.
- 4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil d'administration.
- 4.4 Dans l'hypothèse où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

## **B.** Capital social - Actions

#### Art. 5. Capital social.

- 5.1 Le capital social de la Société est fixé à cent million d'euros (EUR 100.000.000), représenté par cent million (100.000.000) d'actions, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.
- 5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, prise aux conditions requises pour la modification des présents statuts.
- 5.3 Toutes nouvelles actions à libérer en numéraire doivent être offertes par préférence à (aux) (l')actionnaire(s) existant (s). En cas de pluralité d'actionnaires, ces actions sont offertes aux actionnaires en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent dans le capital social de la Société. Le conseil d'administration doit déterminer la période au cours de laquelle ce droit préférentiel de souscription pourra être exercé, qui ne peut être inférieure à trente (30) jours à compter de l'envoi à chaque actionnaire d'une lettre recommandée annonçant l'ouverture de la période de souscription. L'assemblée générale des actionnaires peut restreindre ou supprimer le droit préférentiel de souscription de (des) (l')actionnaire(s) existant(s) conformément aux dispositions applicables en matière de modification des statuts.
  - 5.4 La Société peut racheter ses propres actions, dans les conditions prévues par la Loi.

#### Art. 6. Actions.

- 6.1 Le capital social de la Société est divisé en actions ayant chacune la même valeur nominale.
- 6.2 Les actions de la Société sont exclusivement nominatives.
- 6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.
- 6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire concernant un actionnaire n'entraîne pas la dissolution de la Société.

#### Art. 7. Registre des actions - Transfert des actions.

- 7.1 Un registre des actions sera tenu au siège social de la Société, où il sera mis à disposition de chaque actionnaire pour consultation. Ce registre devra contenir toutes les informations requises par la Loi. La propriété des actions est établie par inscription dans ce registre. Des certificats d'inscription seront émis sur demande et aux frais de l'actionnaire demandeur.
- 7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par action. Les copropriétaires indivis devront désigner un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.
  - 7.3 Les actions sont librement cessibles dans les conditions prévues par la Loi.
- 7.4 Tout transfert d'actions deviendra opposable à la Société et aux tiers soit (i) sur inscription d'une déclaration de cession dans le registre des actionnaires, signée et datée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants, ou (ii) sur notification de la cession à la Société ou sur acceptation de la cession par la Société.



#### C. Décisions des actionnaires

#### Art. 8. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

- 8.1 Les actionnaires exercent leurs droits collectifs en assemblée générale d'actionnaires. Toute assemblée générale d'actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. L'assemblée générale des actionnaires est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.
- 8.2 Si la Société a un actionnaire unique, toute référence faite à «l'assemblée générale des actionnaires» devra, selon le contexte et le cas échéant, être entendue comme une référence à «l'actionnaire unique», et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires devront être exercés par l'actionnaire unique.

## Art. 9. Convocation des assemblées générales d'actionnaires.

- 9.1 L'assemblée générale des actionnaires de la Société peut, à tout moment, être convoquée par le conseil d'administration ou, le cas échéant, par le(s) commissaire(s) aux comptes.
- 9.2 L'assemblée générale des actionnaires doit obligatoirement être convoquée par le conseil d'administration ou par le (s) commissaire(s) aux comptes sur demande écrite d'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société. En pareil cas, l'assemblée générale des actionnaires devra être tenue dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de cette demande.
- 9.3 Les convocations pour toute assemblée générale des actionnaires contiennent la date, l'heure, le lieu et l'ordre du jour de l'assemblée et sont effectuées au moyen d'annonces insérées deux fois à huit (8) jours d'intervalle au moins et huit (8) jours avant l'assemblée, dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et dans un journal luxembourgeois. Les convocations par lettre doivent être envoyées huit (8) jours avant l'assemblée générale aux actionnaires en nom, sans qu'il ne doive être justifié de l'accomplissement de cette formalité. Lorsque toutes les actions émises par la Société sont des actions nominatives, les convocations peuvent être faites uniquement par lettre recommandée et devront être adressées à chaque actionnaire au moins huit (8) jours avant la date prévue pour l'assemblée générale des actionnaires.
- 9.4 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et ont renoncé à toute formalité de convocation, l'assemblée générale des actionnaires peut être tenue sans convocation préalable, ni publication.

#### Art. 10. Conduite des assemblées générales d'actionnaires.

- 10.1 L'assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg tel qu'indiqué dans la convocation, le 31 mai à 10.00 heures. Si la date indiquée est un jour férié, l'assemblée générale des actionnaires aura lieu le jour ouvrable suivant. Les autres assemblées générales d'actionnaires pourront se tenir à l'endroit et l'heure indiqués dans les convocations respectives.
- 10.2 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à chaque assemblée générale d'actionnaires, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, sans qu'il ne soit nécessaire que ces membres du bureau de l'assemblée soient actionnaires ou membres du conseil d'administration. Si tous les actionnaires présents à l'assemblée générale décident qu'ils sont en mesure de contrôler la régularité des votes, les actionnaires peuvent, à l'unanimité, décider de nommer uniquement (i) un président et un secrétaire ou (ii) une seule personne chargée d'assurer les fonctions du bureau de l'assemblée, rendant ainsi inutile la nomination d'un scrutateur. Toute référence faite au «bureau de l'assemblée» devra en ce cas être entendue comme faisant référence aux «président et secrétaire» ou, le cas échéant et selon le contexte, à «la personne unique qui assume le rôle de bureau de l'assemblée». Le bureau doit notamment s'assurer que l'assemblée est tenue en conformité avec les règles applicables et, en particulier, en conformité avec les règles relatives à la convocation, aux conditions de majorité, au partage des voix et à la représentation des actionnaires.
  - 10.3 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale d'actionnaires.
- 10.4 Un actionnaire peut participer à toute assemblée générale des actionnaires en désignant une autre personne comme son mandataire par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les actionnaires.
- 10.5 Les actionnaires qui prennent part à une assemblée par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant leur identification et permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'entendre mutuellement sans discontinuité, garantissant une participation effective à l'assemblée, sont réputés être présents pour le calcul du quorum et des voix, à condition que de tels moyens de communication soient disponibles sur les lieux de l'assemblée.
- 10.6 Chaque actionnaire peut voter à une assemblée générale des actionnaires au moyen d'un bulletin de vote signé, envoyé par courrier, courrier électronique, télécopie ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote fournis par la Société qui indiquent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les résolutions soumises à l'assemblée, ainsi que pour chaque résolution, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la résolution proposée, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des résolutions proposées, en cochant la case appropriée.
- 10.7 Les bulletins de vote qui, pour une résolution proposée, n'indiquent pas uniquement (i) un vote en faveur ou (ii) contre résolution proposée ou (iii) exprimant une abstention sont nuls au regard de cette résolution. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des actionnaires à laquelle ils se rapportent.



10.8 Le conseil d'administration peut définir des conditions supplémentaires qui devront être remplies par les actionnaires afin qu'ils puissent prendre part à l'assemblée générale des actionnaires.

#### Art. 11. Quorum et vote.

- 11.1 Chaque action donne droit à une voix en assemblée générale d'actionnaires.
- 11.2 Sauf disposition contraire de la Loi ou des statuts, les décisions prises en assemblée générale d'actionnaires dûment convoquées ne requièrent aucune condition de quorum et sont adoptées à la majorité simple des voix valablement exprimées quelle que soit la part du capital social représentée. Les abstentions et les votes blancs ou nuls ne sont pas pris en compte.
- Art. 12. Modification des statuts. Sauf disposition contraire, les présents statuts peuvent être modifiés à la majorité des deux-tiers des voix des actionnaires valablement exprimées lors d'une assemblée générale des actionnaires à laquelle plus de la moitié du capital social de la Société est présente ou représentée. Si le quorum n'est pas atteint à une assemblée, une seconde assemblée pourra être convoquée dans les conditions prévues par la Loi et les présents statuts qui pourra alors délibérer quel que soit le quorum et au cours de laquelle les décisions seront adoptées à la majorité des deux-tiers des voix valablement exprimées. Les abstentions et les votes blancs ou nuls ne sont pas pris en compte.
- **Art. 13. Changement de nationalité.** Les actionnaires ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des actionnaires.
- **Art. 14. Ajournement des assemblées générales des actionnaires.** Dans les conditions prévues par la Loi, le conseil d'administration peut ajourner de quatre (4) semaines une assemblée générale d'actionnaires. Le conseil d'administration peut prendre une telle décision à la demande des actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social de la Société. Dans l'hypothèse d'un ajournement, toute décision déjà adoptée par l'assemblée générale des actionnaires sera annulée.

## Art. 15. Procès-verbal des assemblées générales d'actionnaires.

- 15.1 Le bureau de toute assemblée générale des actionnaires doit dresser un procès-verbal de l'assemblée qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout autre actionnaire à sa demande.
- 15.2 Toute copie ou extrait de ces procès-verbaux originaux, à produire dans le cadre de procédures judiciaires ou à remettre à tout tiers devra être certifié(e) conforme à l'original par le notaire dépositaire de l'acte original dans l'hypothèse où l'assemblée aurait été retranscrite dans un acte authentique, ou devra être signé par le président du conseil d'administration ou par deux membres du conseil d'administration.

#### D. Administration

#### Art. 16. Composition et pouvoirs du conseil d'administration.

- 16.1 La Société est gérée par un conseil d'administration composé d'au moins trois (3) membres. Cependant, lorsque la Société a été constituée par un actionnaire unique ou lorsqu'il apparaît, lors d'une assemblée générale d'actionnaires, que toutes les actions émises par une Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à la prochaine assemblée générale d'actionnaires consécutive à l'augmentation du nombre d'actionnaires. Dans cette hypothèse, le cas échéant et lorsque l'expression «administrateur unique» n'est pas mentionnée expressément dans les présents statuts, une référence au «conseil d'administration» utilisée dans les présents statuts doit être entendue comme une référence à l'«administrateur unique».
- 16.2 Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile afin de réaliser l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires.

#### Art. 17. Gestion journalière.

- 17.1 Le conseil d'administration déléguera la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, conformément à l'article 60 de la Loi, à un comité de direction ou à un ou plusieurs comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, ou à deux (2) ou plusieurs administrateurs, gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement sauf si autrement prévu par la loi. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil d'administration de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages alloués au délégué. Le conseil d'administration déterminera l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.
- 17.2 La Société peut également conférer des pouvoirs spéciaux au moyen d'une procuration authentique ou d'un acte sous seing privé.

#### Art. 18. Nomination, révocation et durée des mandats des administrateurs.

- 18.1 Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leur rémunération et la durée de leur mandat.
- 18.2 La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six (6) ans et chaque administrateur doit rester en fonction jusqu'à ce qu'un successeur ait été désigné. Les administrateurs peuvent faire l'objet de réélections successives.
- 18.3 Chaque administrateur est nommé à la majorité simple des actions présentes ou représentées à une assemblée générale des actionnaires.



- 18.4 Chaque administrateur peut être révoqué de ses fonctions à tout moment et sans motif par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des actions présentes ou représentées à une assemblée générale des actionnaires.
- 18.5 Si une personne morale est nommée en tant qu'administrateur de la Société, cette personne morale doit désigner une personne physique en qualité de représentant permanent qui doit assurer cette fonction au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale peut révoquer son représentant permanent uniquement s'il nomme simultanément son successeur. Une personne physique peut uniquement être le représentant permanent d'un seul (1) administrateur de la Société et ne peut être simultanément administrateur de la Société.

#### Art. 19. Vacance d'un poste d'administrateur.

- 19.1 Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, à la faillite, à la retraite ou autre, cette vacance pourra être comblée à titre temporaire et pour une durée ne pouvant excéder le mandat initial de l'administrateur qui fait l'objet d'un remplacement par les administrateurs restants jusqu'à ce que la prochaine assemblée générale d'actionnaires, appelée à statuer sur la nomination permanente d'un nouvel administrateur en conformité avec les dispositions légales applicables.
- 19.2 Dans l'hypothèse où la vacance surviendrait alors que la Société est gérée que par un administrateur unique, cette vacance devra être comblée sans délai par l'assemblée générale des actionnaires.

#### Art. 20. Convocation aux conseils d'administration.

- 20.1 Le conseil d'administration se réunit à la demande du président, ou de n'importe quel administrateur. Les réunions du conseil d'administration doivent être tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation.
- 20.2 Une convocation écrite à toute réunion du conseil d'administration doit être adressée aux administrateurs vingtquatre (24) heures au moins avant l'heure prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence devront être exposés dans la convocation. Cette convocation peut être omise si chaque administrateur y consent par écrit, par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie dudit document signé constituant une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour toute réunion du conseil d'administration dont l'heure et l'endroit auront été déterminés dans une décision précédente adoptée par le conseil d'administration et qui aura été communiquée à l'ensemble des membres du conseil d'administration.
- 20.3 Aucune convocation préalable n'est requise dans l'hypothèse où tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration et renonceraient à toute formalité de convocation ou dans l'hypothèse où des décisions écrites auraient été approuvées et signées par tous les membres du conseil d'administration.

## Art. 21. Conduite des réunions du conseil d'administration.

- 21.1 Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Il peut également élire un secrétaire qui n'est pas nécessairement un administrateur et qui est chargé de la tenue du procès-verbal de chaque conseil d'administration.
- 21.2 Le président doit présider toute réunion du conseil d'administration, mais, en son absence, le conseil d'administration peut nommer un autre administrateur en qualité de président temporaire par une décision adoptée à la majorité des administrateurs présents.
- 21.3 Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration en désignant comme mandataire un autre membre du conseil d'administration par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen analogue de communication, la copie d'une telle désignation constituant une preuve suffisante d'un tel mandat.
- 21.4 Les réunions du conseil d'administration peuvent aussi être tenues par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication autorisant les personnes participant à de telles réunions de s'entendre les unes les autres de manière continue et permettant une participation effective à ces réunions. La participation à une réunion par ces moyens équivaudra à une participation en personne et la réunion devra être considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.
- 21.5 Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer ou statuer que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée.
- 21.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. En cas de partage des voix, le président a une voix prépondérante.
- 21.7 Sauf disposition contraire de la Loi, tout administrateur qui a, directement ou indirectement, un intérêt dans une opération soumise à l'autorisation du conseil d'administration qui serait contraire aux intérêts de la Société, doit informer le conseil d'administration de ce conflit d'intérêts et cette déclaration doit être actée dans le procès-verbal du conseil d'administration. L'administrateur concerné ne peut prendre part ni aux discussions relatives à cette opération, ni au vote y afférent. Ce conflit d'intérêts doit également faire l'objet d'une communication aux actionnaires, lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, et avant toute prise de décision de l'assemblée générale des actionnaires sur tout autre point à l'ordre du jour.
- 21.8 Lorsque la Société ne comprend qu'un administrateur unique, les opérations conclues entre la Société et cet administrateur en situation de conflit d'intérêts avec la Société doivent simplement être mentionnées dans la décision de l'administrateur unique.
- 21.9 Les règles du conflit d'intérêts ne s'appliquent pas lorsque la décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique se rapporte à des opérations courantes, conclues à des conditions normales.



21.10 Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, adopter des décisions par voie circulaire en exprimant son consentement par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen analogue de communication. Les administrateurs peuvent exprimer leur consentement séparément, l'intégralité des consentements constituant une preuve de l'adoption des décisions. La date d'adoption de ces décisions sera la date de la dernière signature.

## Art. 22. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration - procès-verbaux des décisions de l'administrateur unique.

- 22.1 Le procès-verbal de toute réunion du conseil d'administration doit être signé par le président du conseil d'administration, ou en son absence, par le président temporaire, ou par deux (2) administrateurs présents. Des copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou d'une autre manière devront être signés par le président du conseil d'administration ou par deux (2) administrateurs.
- 22.2 Les décisions de l'administrateur unique doivent être retranscrites dans des procès-verbaux qui doivent être signés par l'administrateur unique. Des copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou d'une autre manière devront être signés par l'administrateur unique.

#### Art. 23. Relations avec les tiers.

- 23.1 La Société est engagée à l'égard des tiers en toutes circonstances par (i) la signature de l'administrateur unique ou, si la Société a plusieurs administrateurs, par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par (ii) la signature unique ou les signatures conjointes de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) un tel pouvoir aura été délégué par le conseil d'administration dans les limites d'une telle délégation.
- 23.2 Dans les limites de la gestion journalière, la Société est engagée à l'égard des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) un tel pouvoir aura été délégué par le conseil d'administration, agissant individuellement ou conjointement dans les limites d'une telle délégation.

#### E. Audit et surveillance de la société

**Art. 24. Surveillance de la Société.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés choisis parmi les membres de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises de Luxembourg qui sera /seront désigné (s) par le conseil d'administration de la Société.

#### F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

**Art. 25. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

#### Art. 26. Comptes annuels - Affectation des bénéfices.

- 26.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil d'administration dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la Loi.
- 26.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5 %) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.
- 26.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un actionnaire peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'actionnaire apporteur y consent.
- 26.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.
- 26.5 Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.
- 26.6 Les distributions aux actionnaires seront effectuées dans les proportions proposées par le conseil d'administration et adoptées par voie de résolution de l'assemblée générale des actionnaires conformément aux lois et règlements applicables.

#### Art. 27. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

- 27.1 Le conseil d'administration peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes dans le respect des conditions prévues par la Loi.
- 27.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou autre réserve distribuable peut être librement distribuée aux actionnaires sous réserve des dispositions de la Loi et des présents statuts.

## G. Liquidation

#### Art. 28. Liquidation.

- 28.1 En cas de dissolution de la Société, conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires ayant décidé la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.
- 28.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera réparti entre les actionnaires en proportion du nombre des actions qu'ils détiennent dans la Société.



## H. Disposition finale - Loi applicable

**Art. 29. Loi applicable.** Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts sera déterminé en conformité avec la Loi et la LSF.»

#### Neuvième résolution

L'actionnaire unique décide également de fixer le nombre d'administrateurs à cinq (5) et

- de remplacer avec effet immédiat:
- \* M. Jiang Ding, né à Henan, République Populaire de Chine le 16 janvier 1981, résidant professionnellement au 188 Yincheng Zhong Road, Shanghai, 200120, République Populaire de Chine;

en tant qu'administrateur de la Société;

par:

- \* M. Libing Luan, né à Heilongjiang, République Populaire de Chine le 29 janvier 1966, résidant professionnellement au 188 Yin Cheng Zhong Lu, Shanghai, République Populaire de Chine;
- \* Mme Di Han, née à Shanghai, République Populaire de Chine le 30 janvier 1970, résidant professionnellement au 188 Yin Cheng Zhong Lu, Shanghai, République Populaire de Chine; et
- \* M. Yang Liu, né à Sichuan, République Populaire de Chine le 16 juillet 1968, résidant professionnellement au 188 Yin Cheng Zhong Lu, Shanghai, République Populaire de Chine

en tant que nouveaux administrateurs de la Société. M. Yang Liu sera élu sous la condition suspensive d'une confirmation de non-objection émise par la Commission de Surveillance du Secteur Financier à l'égard de sa nomination.

La durée du mandat des nouveaux administrateurs sera jusqu'à l'assemblée générale de la Société appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice social de la Société se terminant le 31 décembre 2014 ou à tout moment antérieur décidé par l'assemblée générale des actionnaires; et

- de confirmer les mandats de:
- \* M. Jie Zhuang, né à Shanghai, République Populaire de Chine le 4 décembre 1967, résidant professionnellement au 188 Yin Cheng Zhong Lu, Shanghai, République Populaire de Chine; et
- \* M. Xiaoyou Wang, né à Jiangxi, République Populaire de Chine le 24 octobre 1972, résidant professionnellement au 188 Yin Cheng Zhong Lu, Shanghai, République Populaire de Chine;

en tant qu'administrateurs existants de la Société jusqu'à l'assemblée générale de la Société appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice social de la Société se terminant le 31 décembre 2014 ou à tout moment antérieur décidé par l'assemblée générale des actionnaires.

L'actionnaire unique décide également d'accorder décharge à M. Jiang Ding pour l'exercice de son mandat.

#### Dixième résolution

L'associé unique décide également de prendre acte de la démission de M. Xu Chi en tant que commissaire et de lui accorder décharge pour l'exercice de son mandat, étant spécifié que sa démission ne sera effective qu'à partir du jour de son remplacement qui aura lieu à l'occasion de la réunion du conseil d'administration de la société décidant de la désignation d'un réviseur d'entreprises agréé pour la Société.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge s'élève à environ sept mille cinq cents euros (EUR 7.500).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que, sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Grevenmacher, 33, route de Trêves, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 22 avril 2015. GAC/2015/3418. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 27 avril 2015.

Référence de publication: 2015064562/948.

(150074255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.



## Enta A.G. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 153.674.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Enta A.G. - SPF

United International Management S.A.

Référence de publication: 2015061152/11.

(150070302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

#### Emwaco A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 2, Kuarregaart.

R.C.S. Luxembourg B 82.354.

Par la présente, il est signalé que Luxfiducia S.à r.l., établie au 20 avenue Pasteur L-2310 Luxembourg et inscrite au R.C.S. sous le numéro B 71529, a été nommée dépositaire des actions au porteur et du registre des actions au porteur de la société Emwaco S.A., inscrite au R.C.S. sous le numéro B 82354 et dont le siège social est au 2, Kuarregaart - L-9990 Weiswampach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015061162/12.

(150070334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

#### Ivanplats Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 173.483.

Les comptes consolidés de la société mère au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Ivanplats Holding S. à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015061241/12.

(150070142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

## EIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 55.344.

L'assemblée générale en date du 24 avril 2015 ratifie la décision prise par les administrateurs en date du 27 novembre 2014 de coopter Monsieur Eric BREUILLE, domiciliée professionnellement au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, au poste d'administrateur en remplacement de Madame Roselyne CANDIDO MICHEL, démissionnaire.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

Lors de la même assemblée générale, elle approuve la nomination de Madame Sarah BRAVETTI, domiciliée professionnellement au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, au poste d'administrateur du conseil d'administration.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

Luxembourg, le 29 avril 2015.

Pour: EIE S.A.
Société anonyme
Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015063840/19.

(150073628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.



## Laeis GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6868 Wecker, 7, Am Scheerleck.

R.C.S. Luxembourg B 106.344.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2015.

LAEIS GMBH Am Scheerleck 7 L-6868 Wecker

Signature

Référence de publication: 2015061283/14.

(150070520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

# ETM Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Met Invest S.à r.l.).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 117, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 196.408.

L'an deux mille quinze, le seize avril.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU

- 1. Mr. Teun WASSER, demeurant à Horst 7, NL-5707 GW Helmond, né le 19 août 1971 à Helmond, Pays-Bas,
- 2. Mr. Martinus Carolus Maria GIEBELS, demeurant à Schutterslaan 33, NL-5708 EA Helmond, né le 25 mars 1948 à Mierlo, Pays-Bas,
- 3. Mr. Ericus Joseph Maria VAN RIJSINGEN, demeurant à Gasthuisstraat 66, NL-5708 HM Helmond, né le 8 avril 1961 à Mierlo, Pays- Bas,

Tous ici représentés par Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de trois procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme il est dit, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'ils sont les seuls associés actuels de la société MET INVEST S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2121 Luxembourg, 117, Val des Bons Malades, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 26 mars 2015, non encore publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C.
  - Qu'ils ont pris la résolution suivante:

#### Résolution unique

Les associés décident de modifier la dénomination sociale en ETM Invest S.à r.l. de sorte que le deuxième alinéa de l'article 1 <sup>er</sup> des statuts aura la teneur suivante:

«La Société existe sous la dénomination de ETM Invest S.à r.l.»

#### Suit la traduction anglaise:

«The Company exists under the name of ETM Invest S.à r.l.»

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 22 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/12377. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.



Luxembourg, le 29 avril 2015.

Référence de publication: 2015063856/40.

(150073562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

## Matterhorn Financing & Cy S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 171.751.

Dépôt rectificatif du dépôt L150069370

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 23 février 2015 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015061325/12.

(150070406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

## Mega Trend Funds, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 174.620.

Der Verwaltungsrat hat beschlossen Frau Silvia Wagner, beruflich ansässig in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, mit Wirkung zum 24. März 2015 und bis zur jährlichen ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, welche im Jahr 2015 stattfindet, als neues Verwaltungsratsmitglied im Wege der Kooptierung zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015061329/11.

(150070361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

## Novator Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 137.173.

#### Annexe

Veuillez noter le changement d'adresse pour le gérant suivant:

Monsieur Sigthor Sigmarsson ayant désormais pour adresse le 25 C boulevard Royal, L-2449 Luxembourg. Luxembourg, le 23 avril 2015.

Editemoodig, ie 25 dvin 2015.

Référence de publication: 2015061378/12.

(150070371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

## L'Arbusier S.A., Société Anonyme.

#### Capital social: EUR 200.000,00.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 8, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 136.169.

## **EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue en date du 17 avril 2015, en son siège social, que:

- L'assemblée prend acte de la venue à expiration, à l'issue de la présente Assemblée Générale Ordinaire, du mandat d'administrateur de M. Dominique CROCENZO, résidant professionnellement au 25A boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et du mandat de commissaire de la FIDUCIAIRE MEVEA LUXEMBOURG S.à.R.L., ayant son siège social au 45-47 route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, et décide ainsi de renouveler le mandat de chacun pour une période de 6 ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2021.
  - M. Dominique CROCENZO continuera à agir en tant que Président du Conseil d'Administration.



Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 29 avril 2015.

Référence de publication: 2015064045/19.

(150073611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

## Navico S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 156.415.

#### **EXTRAIT**

Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 3 février 2015, a nommé en qualité de dépositaire des actions au porteur de la Société:

- RSM FHG & Associés, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B85099.

Luxembourg, le 24 avril 2015.

Pour NAVICO S.A Société anonyme

Référence de publication: 2015061381/15.

(150070346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

## DE-Luxe Global S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5690 Ellange, 1, route de Remich.

R.C.S. Luxembourg B 196.393.

#### **STATUTS**

L'an deux mille quinze, le vingt-sept avril

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

Ont comparu:

- 1. Madame Katerina SELIVANOVA, demeurant professionnellement à L-2111 Luxembourg, 1A, rue Guillaume de Machault.
  - 2. Monsieur Suad SUBASIC, demeurant à L-7212 Beraldange, 61, Rue Roger Barthel.
  - 3. Monsieur Mike SUBASIC, demeurant à L-7212 Beraldange, 61, Rue Roger Barthel.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux:

## Titre I er . Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social

- **Art. 1** er . Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de «De-Luxe Global S.A.».
  - Art. 2. Le siège social est établi à Ellange.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

- Art. 3. La durée de la société est illimitée.
- **Art. 4.** La société a pour objet l'achat, l'importation, l'agrément et l'immatriculation de voitures automobile en vue de la revente, le commerce de tous produits ou services accessoires, l'exploitation et prestation de service d'un station-service pour tout moyen de transport, la prestation de services administratifs et de conseil aux personnes physiques et morales.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et pourra exercer toutes opérations financières, commerciales, mobilières, immobilière et industrielles qu'elle



jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à 70.000 Euros (soixante-dix mille euros) représenté par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de 700 Euros (sept cents euros) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droit attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul actionnaire, celui-ci est dénommé «associé unique».

#### Titre II. Administration - Surveillance

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Les administrateurs sont nommés une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul administrateur, celle-ci est dénommé «administrateur unique».

Lorsqu'un personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale.

- **Art. 7.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.
- **Art. 8.** Le Conseil d'Administration peut désigner parmi ses membres un président. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.
- **Art. 9.** Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, téléfax ou e-mail.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 10.** Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La société est engagée en général soit par les signatures conjointes de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; rééligibles et toujours révocables.

## Titre III. Assemblée Générale

**Art. 12.** L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Lorsque la société compte un associé unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

**Art. 13.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit au siège de la société, le première lundi du mois de novembre au siège social de la société ou en tout autre lieu indiqué dans les convocations. Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.



- **Art. 14.** Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.
  - Le Conseil d'Administration fixera les conditions requises pour prendre part aux Assemblées Générales.
  - Art. 15. Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

#### Titre IV. Année sociale - Répartition des bénéfices

- **Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre deux mille quinze.
- **Art. 17.** L'Assemblée Générale des actionnaires décide souverainement de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

#### Titre V. Dissolution - Liquidation

- **Art. 18.** La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.
- **Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, l'Assemblée Générale règle le mode de liquidation, nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

## Titre VI. Disposition générale

**Art. 20.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties déclarent se référer et se soumettre aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et à ses modifications ultérieures.

#### Souscription et libération

Les comparants pré-qualifiés ont souscrit aux actions créées comme suit:

1) Mme Katerina Selivanova, pré qualifiée,	. 50 actions
2) M. Suad Subasic, pré qualifié,	. 25 actions
3) M. Mike Subasic, pré qualifié,	. 25 actions
Total:	. 100 actions

Les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant 70.000 Euros (soixante-dix mille euros) est à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

## Evaluation des Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de 1.400 Euros (mille quatre cents euros).

#### Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ont pris les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui de commissaire aux comptes à un.
- 2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
- a. Madame Katerina SELIVANOVA, demeurant professionnellement à L-2111 Luxembourg, 1A, rue Guillaume de Machault.
  - b. Monsieur Suad SUBASIC, demeurant à L-7212 Beraldange, 61, Rue Roger Barthel.
  - c. Monsieur Mike SUBASIC, demeurant à L-7212 Beraldange, 61, Rue Roger Barthel.
  - 3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
- Monsieur Suad SUBASIC, né le 26 octobre 1990 à Luxembourg, demeurant à L-7212 Beraldange, 61, Rue Roger Barthel.
- 4. Le mandat des administrateurs et commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de l'an 2021.
  - 5. Le siège social est fixé à L-5690 Ellange, 1, Route de Remich



Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SELIVANOVA, SUBASIC, SUBASIC, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26/04/2015. Relation: EAC/2015/9600. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 29/04/2015.

Référence de publication: 2015063787/147.

(150073267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

#### Pétrusse Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 54.256.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PETRUSSE PARTICIPATIONS S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015061428/12.

(150069976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

## Pharmatec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 27, rue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 65.365.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement à Strassen en date du 12 mars 2015 à 10 heures

Il résulte dudit procès-verbal que la société MARBLEDEAL LUXEMBOURG S.àr.l., 10b rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

La société MARBLEDEAL LTD, First Floor, 41 Chalton Street, GB-LONDON NW1 1JD, a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes et terminera le mandat de son prédécesseur.

Strassen, le 12 mars 2015.

Pour PHARMATEC S.A.

Référence de publication: 2015061429/15.

(150070185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

# Lemax S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 196.384.

#### **STATUTS**

L'an deux mille quinze, le vingt-et-un avril.

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg) soussignée.

## ONT COMPARU:

- 1. Monsieur Christophe André A. GOETHALS, vendeur, demeurant au 175, Grote Steenweg, B-9870 Zulte, Olsene (Belgique), et
- 2. Madame Ilse Maria R. VANDEPUTTE, vendeuse, demeurant au 175, Grote Steenweg, B-9870 Zulte, Olsene (Belgique).

ici représentés par M. Willem VAN CAUTER, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement au 65, rue des Romains, L-8041 Strassen, en vertu de deux (2) procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement, après avoir été paraphées «ne varietur» par le mandataire des comparants et par le notaire instrumentant.



Lesquels comparants, représentés comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

## Titre I er . - Dénomination, Siège, Objet, Durée

#### Art. 1 er. Forme, Dénomination.

- 1.1. Une société anonyme luxembourgeoise régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que et par les présents statuts.
  - 1.2. La société adopte la dénomination "LEMAX S.A.".

#### Art. 2. Siège social.

- 2.1. Le siège social est établi au dans la Commune de Strassen. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.
- 2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.
- 2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

#### Art. 3. Objet.

- 3.1. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.
  - 3.2. La société a pour objet l'exploitation des droits intellectuels, à savoir:
  - le droit d'auteur sur les logiciels informatiques;
  - le brevet d'invention;
  - la marque de fabrique ou de commerce, le dessin et le modèle;
  - le nom de domaine.
- 3.3. D'une manière générale, la société peut réaliser toutes opérations industrielles, commerciales, techniques, financières, mobilières ou immobilières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.
  - Art. 4. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

# Titre II. - Capital

**Art. 5.** Capital social. Le capital social souscrit est fixé à soixante-deux mille euros (62.000,- EUR), divisé en six cent vingt (620) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune.

#### Art. 6. Modification du capital social.

- 6.1. Le capital autorisé est fixé à deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR) divisé en deux mille cinq cents (2.500) actions de cent euros (100,- EUR) chacune.
- 6.2. Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.
- 6.3. En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter en temps utile qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.
- 6.4. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.
  - 6.5. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.



- **Art. 7. Versements.** Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.
  - Art. 8. Nature des actions. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.
- Art. 9. Cession d'actions. Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

#### Titre III. - Administration, Direction, Surveillance

#### Art. 10. Conseil d'administration.

- 10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non.
- 10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.
- 10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

#### Art. 11. Réunions du conseil d'administration.

- 11.1. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.
  - 11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.
- 11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.
- 11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.
- 11.5. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.
- **Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

## Art. 13. Délégation de pouvoirs.

- 13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.
  - 13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblé générale.
  - 13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.
- **Art. 14. Représentation de la société.** Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par deux (2) administrateurs ou par les délégués du conseil d'administration agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

## Art. 15. Commissaire aux comptes.

- 15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.
- 15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six (6) années. Le mandat est renouvelable.

# Titre IV. - Assemblée générale

# Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale.

- 16.1 L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.
- 16.2. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.
  - 16.3. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.
- **Art. 17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire.** L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année au Grand-duché de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le premier jeudi du mois de juin à 11.00 heures.
- **Art. 18. Autres assemblées générales.** Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.



**Art. 19. Votes.** Chaque action donne droit à une voix.

#### Titre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices

#### Art. 20. Année sociale.

- 20.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.
- 20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

## Art. 21. Répartition de bénéfices.

- 21.1. Chaque année cinq pour cent (5%) au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.
- 21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.
- 21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

#### Titre VI. - Dissolution, Liquidation

#### Art. 22. Dissolution, liquidation.

- 22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.
- 22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

#### Titre VII. - Disposition générale

**Art. 23. Disposition générale.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### Dispositions transitoires:

- 1. Le premier exercice social débute le jour de la constitution et prend fin le 31 décembre 2015.
- 2. La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2016.

## Souscription et libération:

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de soixantedeux mille euros (62.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate.

#### Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

## Résolutions des actionnaires:

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentés comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée au 65, Rue des Romains, L-8041 Strassen.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs pour une durée de six (6) ans:
- a) Madame Marie Immacolata FLORANGE, comptable, ayant son adresse professionnelle au 65, rue des Romains, L-8041 Strassen.
- b) Madame Galina ROKOSUIEVA, comptable, ayant son adresse professionnelle au 65, rue des Romains, L-8041 Strassen.



- c) Monsieur Mathieu COURTOIS, comptable, ayant son adresse professionnelle au 65, rue des Romains, L-8041 Strassen.
  - 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société pour une durée de six (6) ans:

Van Cauter - Snauwaert & CO S.à r.l., ayant son siège social au 80, Rue des Romains, L-8041 Strassen (RCS Luxembourg B 52.610).

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, les jours, mois et an qu'en tête des présentes;

Et après lecture, le mandataire des comparants, connu du notaire par son nom, prénoms usuels, état et demeures, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: W. VAN CAUTER, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 23 avril 2015. Relation: DAC/2015/6641. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 28 avril 2015.

Référence de publication: 2015064076/189.

(150072938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

## Platanes S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 28.389.

## **EXTRAIT**

Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 23 janvier 2015, a nommé en qualité de dépositaire des actions au porteur de la Société:

- RSM FHG & Associés, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B85099.

Luxembourg, le 24 avril 2015.

Pour PLATANES S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2015061434/15.

(150070343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

# Navitas Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 40, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 125.159.

L'an deux mille quinze, le vingt-deux avril.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Filip Van der Velde, consultant en informatique, né le 22 mars 1979 à Wilrijk (Belgique), demeurant à L-9411 Vianden, 77, Grand-Rue,

ici dûment représenté par son mandataire spécial Monsieur Philippe MONET, demeurant professionnellement à L-4037 Esch-sur-Alzette, 13, rue Bolivar, en vertu d'une procuration lui donnée.

Laquelle procuration après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant dûment représenté, déclare être le seul associé et gérant de la société à responsabilité limitée «NA-VITAS CONSULTING S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch, société constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster en date du 11 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 888 15 mai 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 125159.

Ensuite le comparant dûment représenté, représentant l'intégralité du capital social, a pris à l'unanimité la résolution suivante:



## Résolution unique

L'associé décide de transférer le siège social de la société de L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch, à L-4210 Esch-sur-Alzette, 40, rue de la Libération et de modifier en conséquence le 1 <sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" Art. 5. (alinéa 1 er). Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette." L'autre alinéa de l'article 5 reste inchangé.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, le comparant dûment représenté a déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: MONET, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23/04/2015. Relation: EAC/2015/9189. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 30/04/2015.

Référence de publication: 2015065074/39.

(150074850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

## Plaza Group S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 40.000,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 185.705.

Extrait des Minutes du Conseil d'Administration de la Société qui s'est tenu le 10 mars 2014

Le Conseil d'Administrateur a pris note de:

La démission de Monsieur Pierre Bruyant en tant qu'administrateur catégorie B avec effet au 30 mars 2015;

Le Conseil d'Administration a décidé de:

Nommer Madame Françoise de Jongh-Marchant en tant qu'administrateur catégorie B avec effet au 1 <sup>er</sup> avril 2015 jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Le mandataire

Référence de publication: 2015061436/15.

(150070730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

## SO.DE.CO. Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 1, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 42.347.

Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 avril 2015

Les actionnaires de la société SO.DE.CO Lux S.A. réunis en Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 2015, ont décidé à l'unanimité, de prendre la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de:

- Madame Maggy KOHL-BIRGET,
- Madame Marianne GOEBEL
- Monsieur Charles DURO

de leur poste d'administrateur avec effet au 26/01/2015

De même, l'assemblée générale décide d'accepter la démission de:

- la société Fiduciaire Grand-Ducale

de son poste de commissaire aux comptes avec effet au 23/01/2015.

# SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

#### Deuxième résolution

- L'Assemblée générale décide de nommer:
- Monsieur Max GALOWICH, juriste, né le 30/07/1965 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt
- Monsieur Jean-Paul FRANK, expert-comptable, né le 12/11/1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt
- Monsieur Georges GREDT, comptable, né le 12/08/1966 à Esch-sur-Alzette, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt

au poste d'administrateur pour une durée de cinq ans c'est-à-dire jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire se tenant en 2020.

D'autre part, l'Assemblée générale décide de nommer:

- LUX-AUDIT S.A. avec siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg, sous le numéro B 25.797

au poste de commissaire aux comptes pour une durée de cinq ans c'est-à-dire jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire se tenant en 2020.

#### Troisième résolution

L'Assemblée générale décide de transférer le siège de la société à l'adresse suivante:

L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt

Pour extrait conforme

Luxembourg, 30 avril 2015.

Référence de publication: 2015065239/39.

(150074872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

#### Swiss Life Products (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 23, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 131.594.

Les comptes annuels de Swiss Life Products (Luxembourg) S.A. pour la période du 1 <sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 24 mai 2015. Référence de publication: 2015061491/11. Nicolas Jolif.

(150070568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

## SCG Euro Eco, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 143.563.

Par résolutions signées en date du 22 avril 2015, l'associé unique a décidé

- d'acter et d'accepter la démission de Jerome Silvey de son mandat de gérant avec effet au 22 avril 2015
- d'accepter la démission de Thierry Drinka de son mandat de gérant avec effet au 22 avril 2015
- de nommer Pascal Malbequi, avec adresse au 4 rue Thimonnier, 75009 Paris, France, au mandat de gérant, avec effet au 22 avril 2015, et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2015.

Référence de publication: 2015061501/15.

(150070197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

#### VIS Finance SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 166.336.

In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth of April.

Before Us Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary residing in Eschsur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.



#### THERE APPEARED:

Stichting VIS Finance, a foundation (stichting) established under the laws of The Netherlands, having its registered office at Herengracht 450, 1017CA Amsterdam, The Netherlands, registered with the Netherlands Chamber of Commerce under number 851062520 (the Shareholder),

here represented by Nahima Bared with professional address in Luxembourg by virtue of an "ad hoc" proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the notary and the attorney, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole shareholder, holding all three hundred and ten (310) shares in registered form of the public limited company (société anonyme) "VIS Finance SA" (the Company) having its registered office at L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 166.336, incorporated by deed of Maître Karine Reuter, notary then residing in Pétange (Grand-Duchy of Luxembourg), on 17 January 2012, published in the Mémorial C number 634 of 9 March 2012, and that the appearing party has taken the following resolution:

#### Sole resolution

The appearing party decides to change the date at which the Annual General Meeting of the Company is held from the "third Tuesday in March each year at 10.00" to the "third Tuesday of April each year at 16.15", and decides to amend subsequently article 9, third paragraph, of the articles of incorporation which will have henceforth the following wording:

"The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the third Tuesday of April each year at 16.15. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.",

the rest of article 9 remaining unchanged.

#### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

#### Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-sept avril.

Pardevant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

#### A COMPARU:

Stichting VIS Finance, une fondation (stichting) régie par le droit des Pays-Bas, avec siège social à Herengracht 450, 1017CA Amsterdam, The Netherlands, enregistrée auprès de la Chambre de Commerce des Pays Bas sous le numéro 851062520 (l'Actionnaire Unique),

représentée par Nahima Bared avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration «ad hoc» donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule et unique actionnaire actuelle et propriétaire de l'ensemble des trois cent dix (310) parts sociales sous forme nominative de la société anonyme "VIS Finance SA" (la Société), ayant son siège social à L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 166.336, constituée par acte de Maître Karine Reuter, alors notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 17 janvier 2012, publié au Mémorial C numéro 634 du 9 mars 2012, et que la comparante a pris la résolution suivante:

# Résolution unique

La comparante décide de changer le jour de la tenue de l'assemblée générale annuelle de la Société du «troisième mardi du mois de mars de chaque année à 10.00 heures» au «troisième mardi du mois d'avril de chaque année à 16.15 heures» et de modifier dès lors le troisième paragraphe de l'article 9 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:



«L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le troisième mardi du mois d'avril de chaque année à 16.15 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»,

le reste de l'article 9 demeurant inchangé.

#### Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Nahima Bared, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 avril 2015. Relation: EAC/2015/8975. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Monique Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 avril 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015064428/82.

(150073594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

#### Scholtes et Brauch S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9022 Ettelbruck, 59, Chemin du Camping.

R.C.S. Luxembourg B 91.773.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015061503/9.

(150070639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

# Fondatioun Lëtzebuerger Pompjeen, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: L-2316 Luxembourg, 112, boulevard Général Patton.

R.C.S. Luxembourg G 30.

## Bilan 2013

ACTIF		PASSIF			
	EUR		EUR		
D. Actif circulant		A. CAPITAL			
II. Créances		I. Capital	24 789.35		
FNSP	63 086.01	V. Résultat reporté	95 898.38		
IV. Avoir en banque, CCP, caisse					
BCEE	38 127.23	C. DETTES			
CCRA	18 346.85	9. Autres dettes			
_		Résultat à reporter	-1 127.64		
TOTAL ACTIF	119 560.09	TOTAL PASSIF	119 560.09		
Compte pertes & Profits 2013					
RECETTES		DÉPENSES			
	EUR		EUR		
Rémunération de fonds propres		Frais financiers			
Intérêts reçus	100.37	Frais de compte	3.00		
		Frais de virement			
		Frais de bureau			
		Frais administratifs			



Dons reçus		Dons accordés			
Dons reçus pour corps	5.00	Aides accordées par la Fondation 13	300.00		
Dons reçus lors de décès 5	50.00				
Dons divers	29.99	Résultat à reporter1	127.64		
TOTAL RECETTES	75.36	TOTAL PASSIF 12	175.36		
Budget 2014					
RECETTES		DÉPENSES			
]	EUR		EUR		
Rémunération de fonds propres		Frais administratifs			
Intérêts reçus	500	Frais de bureau	40		
Dons reçus	3,000				
		Frais financiers			
		Frais de compte	15		
		Dons			
		Aides accordées par la Fondation	1,500		
_		Résultat à reporter	1,945		
TOTAL RECETTES	3,500	TOTAL PASSIF	3,500		
Claude Marson / Marc Mamer					
Trésorier / Président					
Référence de publication: 2015065648/45.					
(150075536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2015.					

# Sonder S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8287 Kehlen, 41A, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 135.122.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour SONDER SARL

Signature

Référence de publication: 2015061535/12.

(150070426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

## Swiss Life Insurance Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 23, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 143.623.

Les comptes annuels de Swiss Life Insurance Solutions S.A. pour la période du 1 <sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 22 avril 2015.

Nicolas Jolif.

Référence de publication: 2015061539/11.

(150070284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

#### TEIF Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 157.242.

Par résolutions signées en date du 22 avril 2015, l'associé unique a décidé

- de nommer Olivier Marbaise, avec adresse professionnelle au 3 rue WA Mozart, L-2166 Luxembourg au mandat de gérant, avec effet au 22 avril 2015, et pour une durée indéterminée.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 22 avril 2015.

Référence de publication: 2015061566/13.

(150070369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

## Lucho S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 140.412.

## LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 23 avril 2015, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de:

- La société à responsabilité limitée LUCHO SARL (RCS B140412), dont le siège social à L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie, a été dénoncé en date du 29 mars 2011,

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et désigné liquidateur Maître Ana ALEXANDRE, avocat, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au Greffe du Tribunal de Commerce avant le 15 mai 2015.

Pour extrait conforme Maître Ana ALEXANDRE Le liquidateur

Référence de publication: 2015063192/18.

(150071589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

## Trafco S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 109.109.

## **EXTRAIT**

Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 3 février 2015, a nommé en qualité de dépositaire des actions au porteur de la Société:

- RSM FHG & Associés, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B85099.

Luxembourg, le 24 avril 2015.

Pour TRAFCO S.A. Société anonyme

Référence de publication: 2015061577/15.

(150070478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

#### Red Cap S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 187.283.

Par résolutions prises en date du 21 avril 2015, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

- 1. Nomination de ERNST & YOUNG, avec siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, au mandat de commissaire aux comptes, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015;
- 2. Acceptation de la démission de Alter Domus Luxembourg S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de commissaire au comptes, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2015.

Référence de publication: 2015062467/15.

(150070877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck